



VILLE DE

LA TRINITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 19/08/2024

Reçu en préfecture le 19/08/2024

Publié le

ID : 006-210601498-20240819-AR240806BURVOTE-AR

**ARRÊTÉ N°**

24 08 06

Portant modification de l'arrêté n°24 04 03 relatif à l'affichage électoral sur la commune de LA TRINITÉ.

Le Maire de la ville de La Trinité,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral, articles L. 51, R. 26 à R. 28 ;

Vu l'article R. 610-5 du code pénal ;

Vu l'arrêté n°24 04 03 fixant les emplacements d'affichage électoral sur la commune de LA TRINITÉ,

Vu l'arrêté préfectoral portant division des communes du département des Alpes-Maritimes en bureaux de vote pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024,

Considérant que l'autorité municipale est chargée de désigner les emplacements réservés pendant la durée de la période électorale de toutes les élections, à l'apposition des affiches électorales,

ARRÊTE

Article premier

Les emplacements réservés à l'affichage électoral pendant la durée de la période électorale de toutes les élections sont fixés comme suit :

1- À côté de chacun des 11 bureaux de vote, à savoir :

Bureau de vote n°0001	Hôtel de Ville	Salle des mariages Boulevard Général de Gaulle
Bureau de vote n°0002	École maternelle Victor ASSO (Ex bureau Eau vive)	Ecole maternelle Victor Asso Boulevard François Suarez
Bureau de vote n°0003	Mairie annexe de Laghet	Mairie annexe de Laghet Place du Sanctuaire quartier Laghet
Bureau de vote n°0004	École maternelle Les Chênes Verts	Ecole maternelle Les Chênes Verts Avenue Denis Delahaye
Bureau de vote n°0005	École maternelle Louis BROCH	Ecole maternelle La Plana Boulevard Maurice Langlet
Bureau de vote n°0006	Foyer communal de la Cité du Soleil	Foyer Communal de la Cité du Soleil Avenue Gaston Mouton
Bureau de vote n°0007	École maternelle Victor ASSO (Ex bureau Vira Souleu)	Ecole maternelle Victor Asso Boulevard François Suarez
Bureau de vote n°0008	École maternelle Victor ASSO	Ecole maternelle Victor Asso Boulevard François Suarez
Bureau de vote n°0009	École maternelle Denis DELAHAYE	Ecole maternelle Denis Delahaye Avenue Sainte Anne
Bureau de vote n°00010	Collège La Bourgade	Collège La Bourgade Allée des Lucioles
Bureau de vote n°00011	Gymnase La Bourgade	Gymnase La Bourgade 4, rue Jean Michéo

Conformément à la réglementation concernant le lieu de vote qui accueille plusieurs bureaux de vote, il ne sera pas nécessaire d'installer plusieurs séries d'emplacements.

2 – Emplacement supplémentaire :

Un emplacement supplémentaire est localisé au Rond-Point des Amis de la Liberté - 80, boulevard Général de Gaulle – contre la barrière à la droite de la banque CIC,

Article 2

Une portion égale de chacun des emplacements ci-dessus désignés sera attribuée à chaque candidat en ayant fait la demande dans le délai légal ; la désignation en sera faite en mairie à la personne chargée de l'apposition des affiches de chacun des candidats.

Article 3

Tout affichage relatif à l'élection, même par affiches timbrées, est interdit, pendant la durée de la période électorale, en dehors de ces emplacements ou sur l'emplacement réservé aux autres candidats.

Article 4

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5

Monsieur le Directeur général des services et la cheffe de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis en la forme accoutumée.

Il fera l'objet d'une publication dématérialisée pendant 2 mois sur le site : **villede.latrinite.fr** dans la rubrique, *affichage légal de votre mairie*.

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

*A Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes,
A Monsieur le Commandant de Brigade de gendarmerie de la Commune de La Trinité,
A Madame la Responsable de la Police municipale de la Commune de La Trinité,
A Madame la Directrice de la Direction de l'aménagement et de la prospective,
A Monsieur le Directeur général des services de la commune de La Trinité.*

Fait à la Trinité, le 14 AOUT 2024
Pour le Maire empêché,
Ladislav Polski La Première Adjointe.
Maire de La Trinité
Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

